



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 23 avril 2013

LE PREMIER MAI TOUS DANS LA RUE POUR IMPOSER NOS REVENDEICATIONS !

Après l'Assemblée nationale, c'est sans surprise que le Sénat a voté le projet de loi suite à l'Accord National Interprofessionnel sur la « sécurisation de l'emploi ».

Le texte doit repasser devant l'Assemblée nationale pour y être adopté.

Le gouvernement est tellement pressé de satisfaire le patronat qu'il a réduit le temps de discussion au minimum.

A l'heure où les patrons et pas des moindres annoncent des milliers de licenciements, cette future loi leur facilitera encore plus la tâche. Les travailleurs menacés disposeront d'encore moins de temps pour réagir et s'organiser, les patrons pourront licencier à moindre frais. Ils pourront aussi diminuer les salaires pendant deux ans sous prétexte de maintenir les emplois, sans assurance qu'au bout de ce délai ils ne licencient pas. Les indemnités pour licenciement abusif seront plafonnées à 14 000 euros.

C'est donc la voie ouverte à tous les abus puisqu'ils ne seront plus ou beaucoup moins sanctionnés.

Il ne nous reste plus que quelques jours pour contrecarrer ce projet. Utilisons la manifestation du 1^{er} Mai pour faire entendre notre opposition à l'ANI !

LE GOUVERNEMENT S'EN PREND AUX BAS SALAIRES

Avec la fin du RSTA, les 36 000 salariés qui perçoivent encore cette allocation vont subir une perte sèche de leurs revenus fin mai. En effet ce revenu complémentaire versé par l'Etat au salarié percevant moins de 1,4 fois le SMIC cessera de leur être versé dans quelques semaines. Une partie d'entre eux pourra alors bénéficier du RSA, à certaines conditions, mais avec une diminution de leur allocation.

Pour la plupart, cette décision se traduira par une perte sèche de 100 € mensuel. L'Etat économisera ainsi plusieurs dizaines de millions d'euros chaque année.

Alors que le gouvernement dit vouloir améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs, il fait exactement le contraire !

LOIS SOCIALES AU RABAIS DANS LES DOM

Depuis la loi Perben du 25 juillet 1994 (article 16), les conventions collectives nationales ne sont plus systématiquement étendues au DOM. Seules 50 sur 700 y sont appliquées.

La non application de ces conventions prive les travailleurs des secteurs concernés du bénéfice des salaires, des indemnités, avantages divers pratiqués en France.

Il s'agit là d'une discrimination manifeste envers les travailleurs domiens qui subissent déjà un chômage trois fois plus élevé que celui de métropole et un coût de la vie bien supérieur. Cette loi ne vise qu'à une seule chose : protéger les intérêts des patrons des DOM qui bénéficient par contre de toutes sortes d'aides de la part de l'Etat et des collectivités : exonérations de cotisations sociales et d'impôts.

A la Réunion, le régime colonial n'est pas complètement mort... quand il s'agit des travailleurs !

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

AUGMENTEZ NOS SALAIRES !

Les grèves à SDV (transport commerce) à la Possession pour la prime d'ancienneté et à EGCE (électricité) à Sainte Clotilde pour le paiement de leurs salaires de février, mars et avril continuent.

Après celles de la STAR, d'eRcane, toutes ces mobilisations montrent que la revendication principale des travailleurs concerne les salaires. Rien d'étonnant à cela quand on voit la valse des prix et le refus des patrons d'augmenter les salaires, voire même de les payer intégralement.

Face à cette politique d'obstruction systématique, les travailleurs auraient tout intérêt à unir leurs forces pour les obliger à les payer en temps et en heure, mais aussi pour leur imposer que les salaires augmentent au même rythme que les prix (l'échelle mobile des salaires).

MORTS SUR L'AUTEL DU PROFIT

Deux décès de travailleurs sont à déplorer ces derniers jours : un ouvrier travaillant dans la fouille d'une canalisation d'un tout à l'égout à la Possession et un travailleur d'une entreprise de sécurité travaillant en sous-traitance pour le Conseil général à Saint Denis.

Ces deux disparitions ne sont dues en aucun cas à la fatalité, mais à la politique criminelle des patrons concernés. Dans le premier cas, la tranchée n'était pas étayée ce qui a eu pour conséquence un effondrement de terrain et de graviers qui a provoqué la mort de cet ouvrier. Dans le second cas, l'employé de surveillance, victime d'un malaise cardiaque, bien qu'il ait tenté des dizaines de fois de contacter son employeur, n'a jamais pu trouver d'interlocuteur pour lui venir en aide.

Tous deux ont en fait été les victimes des économies et de l'indifférence criminelles de leurs employeurs pour qui le profit prime sur la vie de leurs salariés.

TOUS DANS LA RUE LE PREMIER MAI AVEC LA CGTR !



Les conditions de vie des travailleurs deviennent de plus en plus difficiles. Le chômage ne cesse de s'étendre, le coût de la vie d'augmenter, les mauvais coups contre les travailleurs, les chômeurs et les retraités continuent à pleuvoir (ANI, salaires à la traîne, pressions patronales en tout genre). Il nous faut réagir ! Saisissons l'occasion qui nous est offerte de faire entendre notre voix dans la rue le Premier Mai.

Plus nous serons nombreux et mieux cela vaudra.

La CGTR invite tous ses adhérents, ses militants à mobiliser autour d'eux pour faire de cette manifestation un succès.

Pour s'y rendre l'Union Régionale Est vous donne rendez-vous pour un départ groupé à 8 heures devant son local. Le rassemblement au Jardin de l'Etat à Saint Denis est prévu à 9 heures. Des repas peuvent être commandés auprès de nos militants au prix de 5 euros.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68